

Annexe 2

Tarifs 2019-2020

Restaurant scolaire / Accueil périscolaire / Accueil de loisirs

HORS COMMUNES

		Restaurant scolaire + Repas Accueil de loisirs		Accueil périscolaire		Accueil de loisirs (Mercredis et vacances)			
		Repas maternel	Repas élémentaire	Matin (7h30 - 8h20)	Soir la ½h de 16h30 à 19h00	Demi-journée (hors repas)	Journée (Hors repas)		
Résidant hors Cancale	Barème 1	≤400€	2,13 €	2,27 €	0,56 €	0,29 €	3,49 €	5,75 €	
	Barème 2	401€ à 500€	2,56 €	2,72 €	0,67 €	0,35 €	4,18 €	6,90 €	
	Barème 3	501€ à 600€	2,98 €	3,18 €	0,78 €	0,41 €	4,88 €	8,05 €	
	Barème 4	601€ à 700€	3,41 €	3,63 €	0,89 €	0,46 €	5,58 €	9,20 €	
	Barème 5 (Plein tarif)	≥ 701€	4,26 €	4,54 €	1,11 €	0,58 €	6,97 €	11,50 €	
Pénalité de retard par ¼ heures (fin de journée)					5,00 €	5,00 €	5,00 €		
Désistement			7,09 €	7,82 €		10,69 €	17,53 €		
Enfant non inscrit			7,09 €	7,82 €		10,69 €	17,53 €		
Dossier incomplet au 1 ^{er} octobre		10€ par mois							



Gratuité d'un repas accordée aux familles à partir du 3ème dont les enfants prennent leur repas le même jour et ayant un quotient familial inférieur à 700€.

Réduction de 25% à partir du 3ème enfant fréquentant l'accueil de loisirs le même jour que ses frères et/ou sœurs.



L'aide aux devoirs sera proposée tous les lundis, mardis et jeudis de la semaine. Vous devez spécifier auprès de l'équipe, les jours où vous souhaitez que votre enfant fasse ses devoirs avec l'équipe.

Il n'y aura pas d'aide aux devoirs les mercredis et vendredis. Ces jours seront consacrés aux activités de l'accueil de loisirs pour les mercredis et à la mise en place d'ateliers et/ou animations pour les vendredis.



RAPPEL

La prise en charge de vos enfants par les animateurs de l'accueil de loisirs se fait dès la fin du temps scolaire, les présences seront donc facturées dès lors que votre enfant sera sorti de l'enceinte de l'école maternelle et/ou élémentaire avec les animateurs.